

*Surveillance en santé au travail
au Québec*

Principes et stratégies

Robert Arcand
INSPQ

23 octobre 2006
Journées annuelles de santé publique

*Institut national
de santé publique*
Québec

information
formation
recherche
coopération
internationale

Plan de la présentation

- Le contexte québécois
- Qu'est-ce que la surveillance ?
- Pourquoi surveiller ?
- Quoi (qui) surveiller ?
- Comment surveiller ?
- Surveillance et travailleurs vulnérables

2

*Institut national
de santé publique*
Québec

Cette présentation a été effectuée le 23 octobre 2006, au cours du Symposium "La santé des populations vulnérables : des défis scientifiques et éthiques, de la mesure à la diffusion des résultats" dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2006. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp>.

Le contexte québécois

- Le contexte légal

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)
 - ✓ Collecte de données (article 127.4)
 - ✓ Études épidémiologiques (article 127.6)
- Loi sur la santé publique (LSP)
 - ✓ Programme national de santé publique
 - ✓ Chapitre sur la surveillance (articles 33 à 44, 47)
 - Plans de surveillance
 - Enquêtes
 - Systèmes de collecte de données et de renseignements

3



Institut national
de santé publique
Québec



Le contexte québécois

- Les principaux acteurs

- les milieux de travail (travailleurs et employeurs)
- le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau (Directions de santé publique et équipes locales SAT)
- l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST)
- la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

4



Institut national
de santé publique
Québec



Qu'est-ce que la surveillance ?

Selon le plan commun de surveillance:

La surveillance est un « processus continu d'appréciation de l'état de santé d'une population et de ses déterminants par la collecte, l'analyse et l'interprétation des données sur la santé et ses déterminants à l'échelle d'une population »

(Thacker et al., 1986)

5



Institut national
de santé publique
Québec



Qu'est-ce que la surveillance ?

- Selon la Loi sur la santé publique (article 33), la surveillance doit être exercée de façon à pouvoir:
 - Dresser un portrait global de l'état de santé
 - Observer les tendances et variations temporelles et spatiales
 - Détecter les problèmes en émergence
 - Identifier les problèmes prioritaires
 - Élaborer des scénarios prospectifs
 - Suivre l'évolution de certains problèmes spécifiques et de leurs déterminants

6



Institut national
de santé publique
Québec



Pourquoi surveiller ?

- Pour informer la population (les travailleurs) sur son état de santé pour qu'elle agisse avec le meilleur éclairage possible en faveur de sa santé et de son bien-être
- Pour soutenir la prise de décision des intervenants et des décideurs afin qu'ils conçoivent des politiques appropriées et offrent des activités et des services adéquats

7



Institut national
de santé publique
Québec



Quoi (qui) surveiller ?

- L'état de santé des travailleurs (morbidité, mortalité, incapacités)
- L'exposition des travailleurs à des agresseurs, contaminants ou situations à risque pour la santé physique et mentale
- L'utilisation ou la mise en place de moyens préventifs en milieu de travail
- L'organisation des soins et des services liés à la santé au travail

8



Institut national
de santé publique
Québec



Comment surveiller ?

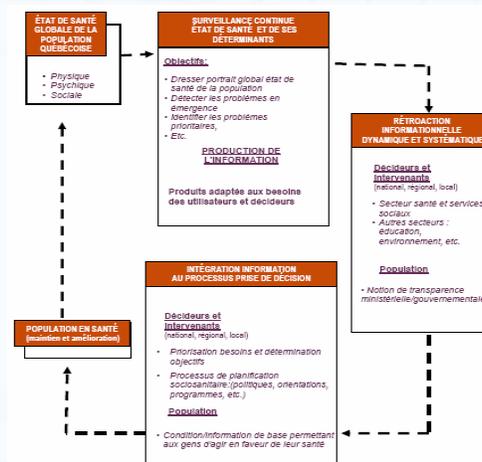
- Les plans de surveillance: des éléments structurants quant aux stratégies à utiliser
- Les plans de surveillance doivent spécifier et justifier:
 - les finalités recherchées
 - les objets de surveillance
 - les renseignements qu'il est nécessaire d'obtenir
 - les sources d'information envisagées
 - le plan d'analyse de ces renseignements

9



Institut national
de santé publique
Québec

Les finalités recherchées



Source: Plan commun de surveillance 2004-2007

10



Institut national
de santé publique
Québec

Détermination des objets de surveillance

- Lien avec le travail reconnu
- Caractère nécessaire de l'objet pour documenter l'état de santé des travailleurs et ses déterminants
- Consensus d'experts en surveillance en santé au travail au niveau québécois
- Approbation et engagement des décideurs (santé au travail, santé publique) à surveiller les objets retenus
- Processus dynamique: ajouts, retraits, modifications d'objets possibles en fonction de l'avancement des connaissances

11



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des renseignements qu'il est nécessaire d'obtenir

- En fonction des mesures ou indicateurs identifiés au plan d'analyse pour apprécier les objets de surveillance retenus
- Qualité des données: validité et fiabilité
- Renseignements nominatifs ou non

12



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des sources d'information

- En fonction des renseignements qu'il est nécessaire d'obtenir, de leur validité, fiabilité et exhaustivité
- Systèmes d'information (SISAT, ...)
- Enquêtes sanitaires et sur le travail (ESCC, enquête sur les conditions de travail, ...)
- Banques de données sociosanitaires du réseau de la santé (décès, tumeurs, hospitalisations, ...)
- Banques de données d'organismes tiers (lésions professionnelles de la CSST, ...)

13



Institut national
de santé publique
Québec



Le plan d'analyse

- Détermination des mesures et indicateurs pertinents pour l'appréciation des objets de surveillance retenus
- Dimension temporelle (étendue, périodes, fréquence)
- Dimension spatiale (national, régional, local, international)
- Caractéristiques des travailleurs (âge, sexe, profession, activité économique, ...)

14



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des priorités de surveillance

En fonction:

- du Programme national de santé publique (PNSP)
- de l'exercice de priorisation (méthode De Guire et al.)
- de la vulnérabilité des travailleurs

15



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des priorités de surveillance

- Programme national de santé publique (PNSP)
 - Priorisation des problèmes de santé lié au travail sur la base de:
 - ✓ Consensus d'experts
 - ✓ Données sur les problèmes de santé et déterminants
 - ✓ Revue de littérature

16



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des priorités de surveillance

- Exercice de priorisation (méthode De Guire et al.)
 - Priorisation des problèmes de santé lié au travail sur la base de:
 - ✓ Importance du problème (fréquence, sévérité, coût selon une perspective sociale, potentiel préventif réel, potentiel de dissémination)
 - ✓ Capacité d'influencer la prise de décision (utilisateurs, objectifs spécifiques poursuivis)
 - ✓ Faisabilité (sources de données, coût de production de l'information)

17



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des priorités de surveillance

Le Programme national de santé publique (PNSP) et l'exercice de priorisation ont fait ressortir les priorités de surveillance suivantes en santé au travail:

- | | |
|--|---|
| ➤ Traumatismes non mortels | ➤ Cancers |
| ➤ Mortalité | ➤ Surdit  |
| ➤ Troubles musculo-squelettiques | ➤ Maladies infectieuses |
| ➤ Maladies pulmonaires (incluant asthme professionnel) | ➤ Problèmes pouvant entra ner une issue d favorable de la grossesse |
| ➤ Intoxications aig es et chroniques | ➤ Sant  mentale |

18



Institut national
de sant  publique
Qu bec



Travailleur vulnérable: une définition

- Travailleur exposé, dans son milieu de travail, à un agresseur, un contaminant ou une situation à risque pouvant causer une atteinte à sa santé physique ou mentale
- Le niveau de vulnérabilité du travailleur exposé est fonction des caractéristiques de son exposition et de ses caractéristiques personnelles

19



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des priorités de surveillance

- Niveau de vulnérabilité à établir selon:
 - Exposition
 - ✓ Type d'agresseur, nocivité, intensité, durée, fréquence, expositions multiples, moyens préventifs, ...
 - Procédés de travail, activités économiques, professions à risque
 - Âge, sexe
 - Conditions personnelles
 - ✓ Habitudes de vie, problème de santé existant, grossesse, ...

20



Institut national
de santé publique
Québec



Détermination des priorités de surveillance

- Niveau de vulnérabilité des travailleurs
 - Permet de déterminer des priorités de surveillance moins en terme de problèmes de santé (comme pour le PNSP et l'exercice de priorisation) mais davantage en terme des caractéristiques de la population à surveiller (qui surveiller) et de son exposition à des risques en milieu de travail
 - Utilisé en complémentarité de l'approche par problème de santé permet un meilleur ciblage des travailleurs à surveiller
 - Permet de concentrer ou d'approfondir la surveillance pour les travailleurs ayant un niveau de vulnérabilité plus élevé

21



Institut national
de santé publique
Québec



Merci !



information



formation



recherche



coopération
internationale

Institut national
de santé publique
Québec

